

Zeitschrift: Actio : un magazine pour l'aide à la vie
Herausgeber: La Croix-Rouge Suisse
Band: 97 (1988)
Heft: 8-9

Artikel: "Qui pourra jamais écrire tout cela?"
Autor: Valsangiacomo, Enrico / Dubois, Maurice
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-682037>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PARUTIONS

Un livre émouvant sur le sauvetage d'enfants juifs pendant la Deuxième Guerre mondiale

Les Français en train et les juifs ... par la filière

Enfreignant les interdictions du Conseil fédéral, des Suisses firent entrer clandestinement dans notre pays des Juifs et en particulier des enfants. Parmi ces hommes et ces femmes courageux figurent des collaborateurs du «Secours aux enfants de la Croix-Rouge suisse». L'une d'elles, Anne-Marie Imhof-Piguet raconte ses Souvenirs dans un livre récemment paru aux Editions de la Thièle, à Yverdon. Enrico Valsangiacomo nous présente cet ouvrage et a interrogé un autre acteur du Secours aux enfants de la CRS, Maurice Dubois, qui fut Délégué général de la CRS pour la France non-occupée.

Les livres déjà publiés et que l'on continuera à écrire sur le génocide – et sur l'attitude du monde face à ce crime – ne sont pas des livres d'histoire comme les autres: ils montrent en effet les monstruosités dont l'homme a été capable, et qui peuvent se reproduire à tout moment. En plus, avec le génocide, ce ne sont pas seulement les Allemands qui ont été éclaboussés par le sang des martyrs, mais l'Europe entière. Car plus le temps passe et plus nous devons nous rendre à l'évidence que le courage nécessaire nous a manqué, que nous n'avons pas écouté cette voix de la solidarité envers notre prochain, que chaque être porte au fond de lui-même et qui défie toute étiquette et tout pouvoir établi, tout juridisme et toute raison d'Etat.

Des livres comme celui de Anne-Marie Im Hof-Piguet sont donc les bienvenus. Il nous rappelle et nous rappellera constamment que chaque fois qu'il s'agira de défendre l'existence de notre semblable – même si la voie officielle n'offre plus d'issue – il existe toujours une sortie, une filière, et qu'il suffit de la chercher.

Les événements dont Mme Im Hof a été à la fois témoin et protagoniste se déroulent dans une France occupée par les Nazis et aux mains des fascistes de Vichy. Quelques îlots de liberté et d'humanité subsistent cependant: ce sont, par exemple, de nombreux centres (homes, camps, pouponnières, etc.) épargnés entre les Pyrénées et la Normandie.

en, passant par la région de Lyon et la Savoie. Ces centres ont été fondés à partir de 1936 par l'«Ayuda suiza», plus tard «Cartel suisse de secours aux enfants victimes de la guerre», dirigé par Rodolfo Olgati, avec l'aide de nombreux collaborateurs, membres du Service Civil International de Pierre Céresole (cf. *Actio* No 3, mars 1987).

Pour diverses raisons, le 17 décembre 1941 le «Cartel» et la Croix-Rouge suisse signent un accord en vertu duquel cette dernière assume la direction, le financement et le suivi de l'œuvre humanitaire du «Cartel» (Olgati et son équipe restant en place). A l'issue de cette fusion la nouvelle organisation prit le nom de «Croix-Rouge suisse, Secours aux enfants», ou, en abrégé, «SAE». Le SAE, comme le «Cartel», auparavant, apportait une aide alimentaire et sanitaire aux enfants réfugiés dans les centres français, et organisait le séjour en Suisse, pendant trois mois, de ceux qui nécessitaient de plus grands soins. Ces derniers arrivaient par train à la gare Cornavin, à Genève. Une précision importante s'impose: sur ordre du Conseil fédéral, les enfants juifs ne pouvaient pas entrer en Suisse.

Retenons de ce livre deux moments importants. Tout d'abord la tentative, à moitié avortée, d'une vingtaine de jeunes pensionnaires du Château de la Hille (centre du SAE

au centre des Pyrénées), de s'enfuir en Suisse par la Savoie. C'était pendant l'hiver 42/43. Les israélites, même ceux des centres de la CRS, étaient peu à peu arrêtés. Il était difficile de fuir. L'Espagne était toute proche, mais il fallait se garder des délateurs. La

droit, l'ambassadeur Edouard de Haller, qui, il faut le dire, se sont montrés dans ces circonstances d'un cynisme affligeant. Mais surtout vis-à-vis de Berlin, car il craignait que toute l'œuvre de secours en faveur des enfants de France ne soit arrêtée. C'est ainsi qu'il demanda les démissions de Rosli Naef, directrice de la Hille, de Germaine Hommel, directrice de Saint-Cergue, et de Renée Farny. Mais ce n'est pas tout: par peur des représailles, Remund écrivit également une lettre à la Croix-Rouge allemande pour se distancer de ce qui venait de se passer avec l'appui de délégués de la CRS.

Anne-Marie Piguet n'a pas vécu directement ces événements que nous venons de retracer. Elle était en effet à Montluel à ce moment-là, et en prendra connaissance quelques mois plus tard, au début du printemps '43, lorsqu'elle est transférée à la Hille. C'est ainsi que lui vient l'idée d'organiser des passages en Suisse. Mais, contrairement à ce qui se faisait auparavant, les enfants devaient être accompagnés depuis le point de départ jusqu'au point d'arrivée. Mme Piguet ne connaît bien qu'une seule région par où entrer clandestinement dans son pays: le Risoud, une épaisse forêt du Jura vaudois, où son père était garde-forestier. Une première tentative eut lieu en juin '43. Tout marcha à merveille et, en plus, Mme Piguet fit la connaissance de Victoria Cordier de Champagnole, qui travaillait depuis longtemps pour la Résistance et faisait régulièrement la navette entre la France et la Suisse. Elle accepta rapidement de prêter son secours. Ainsi, de septembre 1943 à mai 1944, conduits par Victoria Cordier, ses sœurs et Anne-Marie Piguet, neuf jeunes personnes (six juifs allemands et trois juifs suisses) ont pu sauver leur vie. Bien sûr, cela n'allait pas sans péripeties et sans dangers. Le dernier passage de mai '44 risqua même de tourner à la catastrophe. A cause d'un douanier suisse, inflexible et décidé à refouler en France Mme Schlesinger, son fils Paul et leur ami Walter, Madeleine Cordier dut faire preuve d'une extraordinaire persuasion pour convaincre le fonctionnaire borné de fermer un œil! Peu de temps après, le 6 juin '44, les Alliés débarquaient en Normandie.

Constantat que l'istoriographie suisse de la Deuxième Guerre mondiale présentait une lacune, Mme Im Hof-Piguet a estimé nécessaire d'apporter son témoignage. Certes, ce témoignage ne la comble pas totalement, et il serait souhaitable que d'autres membres de l'ancien SAE racontent eux aussi ce qu'ils ont vu... «Pendant quarante ans, j'ai porté le souvenir de ces deux années passées en France (1942-44), qui ont compté davantage que d'autres à cause de la densité des jours: cruaute indivable, courage silencieux, joie de vivre malgré tout», dit notre auteur dans la postface. Quarante ans après, nous lui savons gré d'avoir entrepris des recherches fouillées et d'avoir sollicité les témoignages de nombreuses personnes: trois directrices de camps de SAE, des collègues suisses de l'époque, des juifs rescapés ayant séjourné dans les camps de la CRS. «C'est avec tremblement et respect que j'ai fait revivre ce temps». C'est avec les mêmes sentiments que le lecteur en prend connaissance. Accueilli très favorablement, «La Filière» a remué des consciences et a fait surgir d'autres souvenirs. Une traduction en allemand a été aussitôt publiée et la cinéaste vaudoise Jacqueline Veuve en a tiré un film destiné aux écoles. Enfin, à l'Université de Genève, un mémoire de licence sur la CRS et le secours aux enfants victimes de la guerre a été déposé en 1986, et une thèse de doctorat est en cours sur le même sujet. Ces deux travaux n'ont pas été suscités par le livre de Im Hof, la même question lancinante les soutient toutefois: face aux Caïns de la barbarie nazie, qu'avons-nous fait pour sauver Abel? □



Arrivée d'enfants juifs à Auschwitz. «C'est avec tremblement et respect que je fais revivre ce temps.»
(Photo extraite de l'Album d'Auschwitz - Editions du Seuil)

Suisse était restée un pays libre et démocratique, mais il fermait ses portes. Il ne restait donc que l'entrée «illégale»! Cinq d'entre eux furent pris par la police de Vichy et par les nazis, et certains déportés vers les camps de la mort. Une dizaine revint au Château, et dix seulement passèrent sains et saufs par la Colonie de Saint-Cergue en Suisse grâce au courage de l'une des employées, Renée Farny. Mis au courant des événements, le colonel Hugo Remund, prit peur, tout d'abord vis-à-vis du Conseil fédéral, de Pilet-Golaz en particulier et de son bras

Enfants français en séjour en Suisse. Sur ordre du Conseil fédéral, les enfants juifs ne pouvaient pas entrer en Suisse.



«Qui pourra jamais écrire tout cela?»

Propos recueillis par
Enrico Valsangiacomo

«**Action: Etiez-vous au courant, à l'époque, de la filière dont parle Mme Im Hof-Piguet?**

Maurice Dubois: Non!

Quelle a été alors votre réaction, lorsque vous avez appris son existence?

Jusqu'en juillet 1942, où se produisit la rafle du Vel d'Hiv, ils ne se sentaient pas menacés. En ce qui concerne le camp de la Hille, dont parle Mme Im Hof, il faut rappeler qu'il s'agissait d'une colonie d'enfants que nous avions prise en charge sur demande d'une organisation juive résidant en Suisse. Mais nous ne nous occupions pas spécialement d'enfants juifs. Nous prenions en charge plutôt des enfants qui nous étaient confiés par les organisations sociales françaises. Un autre exemple de ce que nous faisions est notre action lors de l'invasion de la Belgique: du jour au lendemain les routes et les voies ferrées qui menaient vers le sud de la France furent parcourues par des milliers de gosses avec leurs familles, qui allaient s'y réfugier. Il a fallu évidemment leur apporter de la nourriture et les assister. La Hille était donc un cas particulier.

Les camps dirigés par la CRS étaient en principe protégés par son emblème. Une descente à la Hille de la police de Vichy était donc une violation de la neutralité qui protégeait la Croix-Rouge...

Quel souvenir avez-vous de Mme Piguet?

Je dois dire que je ne l'ai presque pas connue là-bas. J'avais mon quartier-général à Toulouse, lorsque Anne-Marie y passa «en coup de vent». Elle était une jeune fille qui comme d'autres choisirent à ce moment-là de faire quelque chose d'utilité; elle ne se rendait pas compte que ce qu'elle faisait s'insérait dans une action plus vaste.

Vous ne pensez pas que si Mme Im Hof met l'accent sur l'aide aux enfants juifs, c'est que ces derniers étaient les plus menacés?

Etiez-vous au courant à l'époque de la tragique destinée
(Suite en page 27)

«Qui pourra jamais écrire tout cela?»

(Suite de la page 15)

née qui attendait les juifs, petits et grands?

Oui. On savait que la déportation signifiait pour eux la mort. De quelle façon? On ne l'ignorait, mais on était sûr que c'était la fin de leur existence. Il fallait donc absolument les sauver.

Cette certitude vous venait d'une sorte de prémonition ou était-elle fondée sur des témoignages?

Il y avait régulièrement des arrestations tout autour de nous, que ce soit de juifs, de communistes et autres personnes suspectes aux yeux du régime. Mais plusieurs de ces personnes réussissaient à s'échapper du camp où les avaient enfermés les Français. En revanche, dès la rafle de juillet 42, on s'est tout de suite rendu compte qu'il y avait quelque chose de plus terrible au bout de la déportation.

Etait-on au courant de ces dangers à Berne?

Oui.

Est-ce que vous auriez pu faire plus pour ces enfants?

J'aurais dû aller à Berne, chez nos autorités fédérales, et faire un «sit-in» pour leur faire comprendre que les enfants juifs étaient condamnés à mort. Nous les accueillions dans nos camps où ils se sentaient en sécurité. Mais, en fait, c'était un guet-apens pour eux, puisque la police française venait les arrêter. Or, que faisait nos autorités? Rien!

Mais votre femme s'est rendue à Berne en été 42. Chez qui? A-t-elle pu obtenir l'ap-pui souhaité?

Elle a vu en tout cas Olgati. C'est probablement ce dernier qui en a référé au colonel Remund. Je ne me rappelle plus exactement. Toujours est-il qu'elle est revenue extrêmement malheureuse car elle n'avait pas été écoutée. J'ai donc été voir personnellement le directeur des passeports à Vichy et lui ai raconté les événements et nos craintes qu'ils ne se reproduisent. C'est alors que ce fonctionnaire m'a assuré que si la Suisse donnait

les visas d'entrée aux enfants juifs, Vichy fournirait les visas de sortie. C'était là une chose extrêmement exceptionnelle, car jamais on n'avait délivré de tels visas. Je l'ai donc fait savoir à Rothmund, chef de la police fédérale, qui a refusé. Les enfants juifs qui se trouvaient dans nos camps, se sentant de plus en plus menacés, s'en allaient alors, un à un ou en petit groupe, soit en Suisse, soit en Espagne. D'ailleurs, lorsque je fus convoqué, avec M^e Rössli Naëf, chez Walter Stucki, notre ministre à Vichy, ce dernier m'a dit que Laval nous aurait alerté si une menace se préparait pour nos enfants. Mais, bien entendu, de cela je n'ai pas soufflé un mot aux intéressés, pour ne pas les mettre dans une confiance qui aurait pu les trahir. Je préférais qu'ils partent en douce.

L'action de M^e Im Hof-Pi-guet, bien que risquée pour le reste de l'équipe du Secours aux enfants, a quand même été louable?

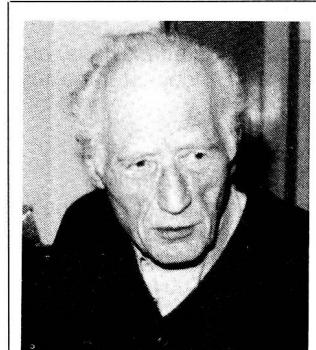
C'est évident! Elle a eu tout à fait raison. C'était à la Suisse à ne pas avoir si peur. C'était une période où tout le monde avait peur de l'Allemand.

En tant que membre du Service Civil International vous étiez un idéaliste. Mais pendant votre mission en France vous vous êtes quotidiennement trouvé confronté à la raison d'Etat et aux exigences de la politique la plus égoïste. Comment avez-vous résolu ce conflit de conscience?

Le devoir de la Croix-Rouge est d'être la plus indépendante possible vis-à-vis de n'importe quel gouvernement. La Croix-Rouge a une mission, qui doit être le plus possible déliée des contingences politiques. Elle n'a pas pu le réaliser entièrement pendant la guerre. La peur d'une victoire de l'Allemagne ne lui a pas permis d'être assez neutre. On ne critiquera pas ce que la Croix-Rouge a fait en Suisse, mais on critiquera ce qu'elle n'a pas fait à l'étranger. Or, pour ce qui concerne le passé, de telles critiques ne servent à rien; et pour ce qui concerne le futur, ça ne sert à rien non plus, puis-

que l'avenir sera fait de choses très différentes de celles que nous avons vécues, et que cela dépendra des personnes qui seront en place à ce moment-là, et de leur sens des responsabilités.

S'il faut retenir l'essentiel de l'activité du Secours aux enfants en France...



Maurice Dubois est né à Biel le 17 juillet 1905. Après un apprentissage de pelletier, il exercera très peu ce métier pour s'engager dans le domaine social et pédagogique, plus conforme à ses convictions philosophiques. Ami de Pierre Cérèsole, il sera très actif dans le Service Civil International dès 1926. Après la guerre, il dirigera, avec son épouse, une maison d'accueil pour anciens prisonniers de camps de concentration à Adelboden et ensuite une maison de 80 enfants (cas sociaux) au Locle. Il vit actuellement à la Sagne.(NE).

les écrit, à ma connaissance. Et je ne puis le faire de la manière qui convient. Car il faudrait mille voix pour cela. Ces voix qui restent au fond de la conscience de ceux et celles surtout qui furent à la tâche jour après jour, nuit après nuit souvent. Apportant aux enfants des trains de réfugiés, de ceux de la rue, ceux des camps de concentration, des mères et leurs bébés, etc., le pain, le lait, les vêtements, etc. Avec cela, le courage, l'espoir. Plus: la chaleur humaine. Que le regard se porte au-delà de tous les écrits, de tous les rapports arithmétiques, de toutes les «Filières», vers cette somme d'énergie, de dévouement dont on fait preuve tant de collaborateurs, suisses et autres. N'était-ce pas à eux que le peuple suisse avait confié la mission de concrétiser sur le terrain même, de l'Est à l'Ouest de la France, son sens d'une grande générosité? Qui pourra jamais écrire tout cela? □

ACTIO

N°8/9 Août/Septembre 1988
97^e année

Rédaction
Rainmattstrasse 10, 3001 Berne
N^o de compte de chèques 30-877
Téléphone 031 667 111
Télex 911 102

Rédactrice responsable:
Nelly Haldi

Coordination rédactionnelle
édition française:
Bertrand Baumann

Coordination rédactionnelle
édition italienne:
Sylva Nova

Editeur: Croix-Rouge suisse

Administration et impression
Vogt-Schild SA
Zuchwilerstrasse 21, 4501 Soleure
Téléphone 065 247 247
Télex 934 646, Télefax 065 247 335

Annonces
Vogt-Schild Service d'annonces
Kanzleistrasse 80, case postale
8026 Zurich
Téléphone 01 242 68 68
Télex 812 370, télefax 01 242 34 89

Responsable des annonces:
Kurt Glarner
Téléphone 054 41 19 69

Pour la Suisse romande:
Presse Publicité SA
5, avenue Krieg
Case postale 258
CH-1211 Genève 17
Téléphone 022 35 73 40

Abonnement annuel Fr. 32.–
Etranger Fr. 38.–
Prix au numéro Fr. 4.–
Paraît huit fois par an,
avec quatre numéros doubles
février/mars, juin/juillet, août/
septembre et novembre/décembre